



Assemblée générale

Distr. limitée
16 juin 2010
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-troisième session Vienne, 9-18 juin 2010

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-troisième session à Vienne du 9 au 18 juin 2010. Son Bureau était composé comme suit:

Président: Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie)

Première Vice-Présidente: Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud)

Deuxième Vice-Président/Rapporteur: Raimundo González Aninat (Chili)

Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.[...] à [...].

A. Réunion des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-septième session à Vienne du 8 au 19 février 2010, sous la présidence d'Ulrich Huth (Allemagne). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/958).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-neuvième session à Vienne du 22 mars au 1^{er} avril 2010, sous la présidence d'Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/942). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T.803 à 819.



B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:
 1. Ouverture de la session.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Élection du Bureau.
 4. Déclaration du Président.
 5. Débat général.
 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
 7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session.
 9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
 11. Espace et société.
 12. L'espace et l'eau.
 13. Espace et changements climatiques.
 14. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
 15. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le développement durable.
 16. Questions diverses.
 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Élection du Bureau

5. À la 613^e séance, le 9 juin, Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) a été élu Président du Comité, Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) a été élue Première Vice-Présidente et Raimundo Gonzáles Aninat (Chili) a été élu Deuxième Vice-Président/Rapporteur, pour des mandats de deux ans.
6. Toujours à la 613^e séance, le Comité a approuvé l'élection d'Ulrich Huth (Allemagne) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-septième session et celle d'Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) à la présidence du Sous-Comité juridique pour un mandat de deux ans à partir de la quarante-neuvième session.

D. Membres

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116 et 62/217 et à sa décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 69 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, Égypte, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À sa 613^e séance, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les représentants des pays suivants: Azerbaïdjan, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, République dominicaine, Tunisie et Zimbabwe, ainsi que du Saint-Siège, à participer à sa cinquante-troisième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

10. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

11. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Organisation africaine de cartographie et de télédétection (OACT), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite

(EUTELSAT-OIG) et Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral.

12. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), Institut international d'analyse appliquée des systèmes (IIASA), Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace (ISU).

13. À sa 613^e séance, le Comité a décidé d'inviter, sur leur demande, les représentants de l'Association des centres de télédétection des pays arabes et de l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale à participer à sa cinquante-troisième session et à y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces organismes.

14. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2010/INF/[...].

F. Déclarations

15. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Soudan, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de l'Algérie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant du Zimbabwe a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États africains. Le représentant du Costa Rica a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de l'Espagne a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne. Le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Mouvement des pays non alignés. Les observateurs des Émirats arabes unis et de la Tunisie ont fait des déclarations. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, du CRTEAN, de

l'ESPI, de la FIA, de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et de la Secure World Foundation.

16. Le Comité s'est félicité de l'élection de Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie) au poste de Président, de Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) au poste de Première Vice-Présidente et de Raimundo González Aninat (Chili) au poste de Deuxième Vice-Président/Rapporteur.

17. Le Comité a remercié Ciro Arévalo Yepes (Colombie), Président sortant, Suvit Vibulsresth (Thaïlande), Premier Vice-Président sortant, et Filipe Duarte Santos (Portugal), Deuxième Vice-Président/Rapporteur sortant, de leur excellent travail et des résultats obtenus pendant leurs mandats.

18. Le Président sortant a fait une déclaration, notant les résultats obtenus par le Comité pendant la période précédente, et a constaté que le Comité avait fait des efforts concrets pour promouvoir la coopération et la coordination régionales et interrégionales concernant les activités spatiales au profit de tous les pays.

19. À la 613^e séance, le 9 juin, le Président a fait une déclaration soulignant le rôle joué par le Comité pour ce qui est de soutenir les efforts visant à faire progresser l'exploration spatiale et à mettre les techniques spatiales au service du développement durable de tous les pays. Il a souligné qu'il était d'une importance fondamentale de relever les défis majeurs du développement mondial en promouvant les applications des sciences et techniques spatiales.

20. À la 615^e séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a informé le Comité des travaux accomplis par le Bureau pendant l'année écoulée et a souligné l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution du programme de travail du Bureau.

21. Le Comité a félicité le Japon pour le succès de sa mission spatiale non habitée Hayabusa dont l'objectif est de retourner avec un échantillon de surface d'un astéroïde proche de la Terre. Il a été noté que c'était la première fois qu'une mission rentrait avec un échantillon d'astéroïde vers la Terre.

22. Le Comité a aussi félicité la Fédération de Russie pour le lancement, depuis le cosmodrome de Baïkonour, du vaisseau habité Soyouz TMA-19. Il s'agissait de la vingt-quatrième mission d'un équipage international vers la Station spatiale internationale, marquant le centième lancement au titre du programme ISS.

23. Le Comité a noté avec satisfaction la création d'une agence spatiale nationale par le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie.

24. Le Comité a aussi noté la création par le Royaume-Uni de l'Agence spatiale du Royaume-Uni, devant remplacer le Centre spatial national britannique.

25. Les présentations ci-après ont été faites au Comité:

a) "Activités de la Tunisie dans le domaine satellitaire relatives aux réseaux des télécommunications" par le représentant de la Tunisie;

b) "Activités spatiales du Centre national de la cartographie et de la télédétection" par le représentant de la Tunisie;

c) “Développements récents dans le domaine spatial en Turquie et Atelier ONU/Turquie/ESA sur les applications des techniques spatiales pour le développement socioéconomique” par le représentant de la Turquie;

d) “Conférence mondiale sur la Lune” par le représentant de la Chine.

26. Le Comité s’est félicité de la réussite du soixantième Congrès international d’astronautique, tenu en République de Corée en octobre 2009, auquel ont assisté plus de 4 000 participants venant de 72 pays. Il a noté avec satisfaction que les prochains congrès seraient accueillis par le Gouvernement de la République tchèque en 2010 et par le Gouvernement de l’Afrique du Sud en 2011.

G. Adoption du rapport du Comité

27. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin, son rapport à l’Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques

28. Conformément au paragraphe 42 de la résolution 64/86 de l’Assemblée générale en date du 10 décembre 2009, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l’examen des moyens de veiller à ce que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques.

29. Les représentants des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des représentants d’autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point.

30. Le Comité a entendu des présentations sur les thèmes suivants:

a) “Indice de sécurité spatiale 2010”, par le représentant du Canada;

b) “Le programme commun de veille spatiale des États-Unis”, par le représentant des États-Unis.

31. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d’assurer que l’espace continue d’être utilisé à des fins pacifiques.

32. Le Comité a noté avec satisfaction que l’Assemblée générale avait convenu que, lors de l’examen de cette question, il pourrait continuer d’envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s’appuyant sur les exemples fournis par les conférences de l’espace pour les Amériques et les conférences des dirigeants africains sur l’application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les techniques spatiales

pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

33. Le Comité a noté avec satisfaction que les représentants de la Colombie, de l'Équateur et du Mexique ainsi que du secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, établi par le Gouvernement équatorien, et le Groupe international d'experts avaient tenu une réunion à Quito les 16 et 17 décembre 2009 et à Cuenca (Équateur) les 27 et 28 mai 2010. Il a également noté que ces réunions avaient permis d'établir des plans détaillés pour la suite des préparatifs de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui sera accueillie par le Gouvernement mexicain en novembre 2010. Le Comité a en outre noté qu'un séminaire sur la promotion de la coopération régionale concernant le droit de l'espace et les politiques spatiales s'était tenu parallèlement à la réunion de mai 2010.

34. Le Comité a noté avec satisfaction que la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable s'est tenue à Alger du 30 novembre au 2 décembre 2009, sous le patronage du Président algérien. Dans ce contexte, le Comité a noté qu'à l'occasion de la Conférence l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya et le Nigéria avaient signé un accord sur la constellation de satellites pour la gestion des ressources africaines. Il a aussi noté avec satisfaction que le Gouvernement kenyan accueillerait la quatrième Conférence des dirigeants africains en 2011.

35. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Conseil de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique avait tenu sa deuxième réunion à Beijing les 17 et 18 décembre 2009 et avait commencé la mise en œuvre du plan de développement à long terme et du projet de plan quinquennal. Un colloque sur les techniques spatiales et leurs applications serait organisé par l'Organisation au Pakistan en septembre 2010, sur le thème de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales avait tenu sa seizième session à Bangkok du 26 au 29 janvier 2010, sur le thème "Applications spatiales: contributions à la sûreté et à la sécurité humaines". La dix-septième session du Forum, organisée conjointement par les Gouvernements australien et japonais, serait accueillie par l'Australie en novembre 2010.

37. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement².

38. Le Comité a noté que l'Union européenne envisageait l'adoption d'un code de conduite pour les activités menées dans l'espace. Le projet de texte, approuvé par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2008, comportait notamment des

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

² A/56/326, annexe.

mesures de transparence et de confiance et traduisait une approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace guidée par les principes suivants: libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de défense. Le Comité a aussi noté que les consultations avec les autres États étaient en cours en vue de dégager un consensus sur un texte qui soit acceptable par le plus grand nombre possible d'États.

39. [...] ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants, établis par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion des activités spatiales.

40. Quelques délégations ont estimé que le Comité offrait une occasion unique de promouvoir le dialogue et la coopération aux niveaux international et interrégional afin de préserver le caractère pacifique des activités spatiales, et qu'il constituait une enceinte privilégiée pour encourager la recherche et l'échange d'informations, la mise en commun de bonnes pratiques et pour définir des mesures propres à renforcer la confiance dans le cadre du droit spatial international.

41. Quelques délégations ont été d'avis que toutes les activités spatiales devraient profiter à l'humanité et que tous les pays, indépendamment de leur taille et de leurs capacités, devraient avoir le droit d'utiliser l'espace à des fins pacifiques.

42. Le point de vue a été exprimé que le Comité jouait un rôle notable en faisant avancer la coopération dans le domaine spatial et constituait une tribune unique pour l'échange d'informations entre les États, et qu'il existait des possibilités concrètes d'intensifier la coopération internationale, conformément à la mission assignée au Comité.

43. L'avis a été exprimé que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et traiter des questions liées à l'environnement spatial, et que la poursuite du développement du droit spatial international garantirait que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. A et égard, la délégation qui a exprimé cet avis s'est déclarée favorable à un instrument juridique pour assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, sans préjudice du cadre juridique existant.

44. L'avis a été exprimé que les dispositions du droit spatial international devaient être améliorées de manière à répondre efficacement aux problèmes que posaient un certain nombre d'activités spatiales, comme l'absence d'une définition et d'une délimitation de l'espace, l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et la menace posée par les débris spatiaux. La délégation qui a exprimé cet avis a estimé que l'amélioration du droit spatial international devrait permettre de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques et qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies pour promouvoir la création de règles et de mécanismes

internationaux permettant de répondre efficacement aux enjeux actuels des activités spatiales.

45. Le point de vue a été exprimé que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui avait été présenté par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement en 2008, permettrait d'empêcher la course aux armements dans l'espace.

46. Le point de vue a été exprimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir l'arsenalisation de l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, notamment la première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

47. Le point de vue a été exprimé qu'il était impossible de garantir la sécurité et viabilité des activités spatiales sans maintenir la sûreté dans l'espace et qu'il était important d'avoir un dialogue constructif au sein de la Conférence du désarmement sur la sûreté dans l'espace.

48. Le point de vue a été exprimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

49. Le point de vue a été exprimé que selon principe énoncé à l'article premier du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes³, l'espace pouvait être exploré et utilisé librement par tous les États, qui avaient notamment le droit d'exploiter de manière ininterrompue le réseau mondial de télécommunications.

50. Le point de vue a été exprimé que, pour que les pays en développement puissent bénéficier des avantages qu'offrent les sciences et les techniques spatiales, les pays industrialisés devraient mettre en commun leur expérience et leur savoir-faire, et fournir un accès abordable et rapide aux données sans aucune discrimination.

51. Le point de vue a été exprimé que les activités spatiales, qui contribuaient de manière significative au bien-être et au développement socioéconomique de l'humanité, devraient être menées d'une manière compatible avec les droits souverains des États, y compris le principe de la non-ingérence consacré dans les instruments pertinents des Nations Unies.

52. Le Comité a recommandé qu'il soit autorisé à poursuivre à titre prioritaire, à sa cinquante-quatrième session, en 2011, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

53. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné le point de l'ordre du jour "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)" conformément à la résolution 64/86 de l'Assemblée générale.

54. Les représentants du Canada, de la Fédération de Russie, du Japon, du Nigéria et du Portugal ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session.

55. Le Comité a entendu une présentation sur les initiatives dans le domaine spatial du Center for Strategic and International Studies, par le représentant des États-Unis.

56. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique, présentées au Sous-Comité à sa quarante-septième session par son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner, entre autres questions, l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/958, par. 55 et annexe I, sect. III).

57. Le Comité a noté avec satisfaction que les États Membres continuaient de contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans le cadre d'activités nationales et régionales ainsi qu'en appuyant les programmes établis pour donner suite à ces recommandations et en y participant, et que quelques États avaient établi des politiques visant à maximiser et à harmoniser l'utilisation de divers types de services spatiaux, tels que la navigation, la météorologie et la télédétection pour répondre aux besoins de la société.

58. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l'Inde, avait inclus dans son plan de travail l'utilisation des télécommunications dans le cadre de la télésanté et celle des applications d'observation de la Terre dans le cadre de la téléépidémiologie, l'accent étant mis sur l'amélioration de la santé publique et la gestion des maladies infectieuses. Le Comité a noté que l'Équipe poursuivait les objectifs fixés dans son plan de travail pour la période 2010-2011 et qu'elle lui présenterait un rapport à la quarante-huitième session du Sous-Comité. Il a aussi noté que l'Équipe invitait les États membres à contribuer à l'élaboration de son rapport en lui faisant part de leurs expériences et de leurs avis sur la voie à suivre.

59. Le point de vue a été exprimé que le Comité envisage la possibilité d'organiser une quatrième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour relever les principaux défis qui se posent actuellement pour le développement.

60. Le Comité était saisi du rapport sur la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Commission du développement durable au titre du module thématique 2010-2011 (A/AC.105/944).

61. Le Comité est convenu qu'en préparant sa prochaine contribution aux travaux de la Commission du développement durable il contribuerait aux modules thématiques pour lesquels les techniques spatiales et leurs applications jouaient un rôle particulièrement important; porte son attention sur les questions intersectorielles définies par la Commission; cernerait les domaines pour lesquels les systèmes spatiaux pouvaient compléter les systèmes terrestres dans le cadre de solutions intégrées; et inclurait, le cas échéant, outre des exemples de coopération régionale et internationale, le récit d'expériences nationales concluantes qui pourraient constituer des exemples utiles pour sa contribution.

62. Le Comité a prié le Secrétariat de fournir, pour que le Groupe de travail plénier l'examine à la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, un projet de contribution aux travaux de la Commission pour le prochain module thématique, compte tenu de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre d'Action 21, avec les contributions des États membres.

63. Le Comité est convenu que la Directrice du Bureau des affaires spatiales devrait assister aux sessions de la Commission du développement durable afin de mieux faire connaître et promouvoir les avantages des sciences et techniques spatiales, en particulier dans les domaines dont s'occupe la Commission.

64. Le point de vue a été exprimé que le Comité, dans ses contributions aux travaux de la Commission du développement durable, devrait se concentrer sur les principaux domaines suivants, étroitement liés: pauvreté et développement; viabilité des systèmes énergétiques; sécurité alimentaire, ressources en eau et biodiversité; et changements climatiques.

65. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du rapport sur les manifestations de la Semaine mondiale de l'espace 2009 (ST/SPACE/48), établi par l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales.